

ARCHITECTE

L'architecte, bâtisseur et créateur

Voilà un métier qui façonne le monde depuis la nuit des temps. Les architectes sont en effet des "sculpteurs de paysages", et plus principalement de l'environnement urbain. Une lourde responsabilité qui fait du métier et de ses acteurs des maillons essentiels de notre société.

Pierre Morel, Président régional du principal syndicat du métier, l'U.N.S.F.A., le confirme sans ambages : *"Nous avons un métier qui est paradoxalement reconnu d'utilité publique, alors que le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les particuliers"*. Un paradoxe de légalité que regrette la majorité de la profession.

Une situation que le syndicat et l'Ordre combattent avec fermeté.

Mais la profession n'en est pas à un paradoxe près. Sous la tutelle du ministère de la culture, les législations et les concours publics deviennent de plus en plus exigeants. D'autant que la profession s'est engagée depuis 2005 pour répondre aux conclusions du Grenelle de l'environnement du point de vue de la construction. Dans ce cadre, l'U.N.S.F.A. verrait d'un meilleur œil que ce soit le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui gère les problématiques de la construction et de l'urbanisme. Des pourparlers sont toujours en cours sur la question. Mais de l'aveu même de Pierre Morel, les rapports entre les politiques et les architectes ne sont pas toujours des plus simples. *"Ils (les politiques) sont toujours là pour les inaugurations comme si c'était leur œuvre"*... et quand il y a un souci, ce sont les architectes qui sont portés pour responsables. Une sacrée responsabilité, mais aussi un métier-passion qui demande énormément de compétences. Des réglementations (de plus en plus contraignantes) à la maîtrise des techniques, en passant par l'urbanisme et la gestion de l'espace, le métier exige des connaissances multiples et une sensibilité

créative. Même si chaque réalisation ne se veut pas *"une œuvre d'art"*, comme le reconnaît Pierre Morel, elles doivent avant tout répondre à un cahier des charges et s'intégrer dans un environnement déjà existant et respecter les lignes budgétaires pré-établies. Une mission complète qui intègre également des notions de droit, d'ingénierie ou encore de maîtrise d'ouvrage. *"Quand il tire un trait, l'architecte voit un volume et doit pouvoir transmettre cette vision à tous les intervenants qui vont*

réaliser la construction". Une anticipation qui demande "feeling", créativité et technicité. *"Nous sommes comme des chefs d'orchestres"*, résume le Président régional du syndicat. Cette exigence de compétences impose de rester en contact permanent avec l'évolution des techniques et des législations. C'est pourquoi l'U.N.S.F.A. est très impliquée dans la formation continue.

C'est encore plus vrai depuis l'avènement du concept de développement durable. Là aussi, les architectes sont très mobilisés sur la question et multiplient les publications et autres préconisations. Ils sont par ailleurs intervenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme et d'aménagements paysagers.

Encore une facette d'un métier qui modèle nos villes et notre territoire et qui construit la mémoire de notre Histoire pour longtemps.

Ce n'est pas par hasard si, auparavant, les architectes étaient formés dans les écoles des Beaux-Arts avant d'avoir leurs centres de formations spécifiques (l'E.N.S.A.M.) et que leur profession est validée par un D.P.L.G. (diplômé par le gouvernement) au terme de leurs études.



Pierre Morel, Président de l'U.N.S.F.A. du Languedoc-Roussillon. Architecte, urbaniste et expert judiciaire, il dirige avec son fils un cabinet d'une dizaine de personnes basé à Nîmes, "M.P.M. Archi".

On lui doit, entre autres, la réalisation de la Maison des professions libérales, les centres commerciaux "Cap Costières" et "7 Collines" à Nîmes.

PROFESSION

Les architectes en chiffres

La France compte près de **30 000** architectes agréés et inscrits à l'Ordre. On compte **5887** sociétés d'architecture. On dénombre **2500** cabinets en Languedoc-Roussillon. Chaque année, **1600** diplômés sortent des écoles d'architecture. Profession très masculine, on ne compte que **20 %** de femmes inscrites à l'Ordre. La moyenne d'âge du métier se situe entre **45** et **54** ans. **54 %** des architectes exercent en libéral. La construction neuve représente **72 %** de l'activité. Les architectes exerçant à titre libéral génèrent des travaux de **19 milliards** d'euros par an.

Développement durable

L'architecte est très impliqué dans le développement durable. En 2005, l'Ordre des architectes a édité une charte et un livre vert sur la question. Elle s'appuie sur quatre piliers : le culturel, le social, l'environnement et l'économie. Dans ce cadre, une plate-forme d'échanges entre les professionnels, les politiques et le milieu associatif a été établie. www.developpementdurable.architectes.org

Les formations

Après 5 ans d'études dans une école d'architecte, le postulant doit obtenir son H.M.O. (habilitation à la maîtrise d'ouvrages) suite à un stage de 1 à 2 ans dans un cabinet et le passage devant un jury de professionnels. Ce n'est qu'après avoir passé avec succès cet examen qu'il peut s'inscrire à l'Ordre des architectes et prétendre exercer la profession en libéral ou en cabinet.

Il est tenu de suivre des formations permanentes par rapport à l'évolution des techniques et des législations.

Deux principaux syndicats représentent la profession

Deux principaux syndicats représentent la profession : l'U.N.S.F.A. (Union nationale des syndicats français d'architectes) relayée en régions par l'U.R.S.F.A.).

Dans la région, un tiers des cabinets et des libéraux adhère à ce syndicat.

L'autre syndicat est "le Syndicat de l'architecture".

Le SYNAAMOB rassemble les architectes agréés et les maîtres d'œuvre en bâtiment, et la CAPEB défend les intérêts des artisans et des entreprises du bâtiment.

Les contacts

Syndicat de l'architecture - 1, rue du Groupe Manoukian - 75020 Paris

Tel : 01 43 70 93 18. Internet : www.syndarch.com

U.N.S.F.A. - 10, rue Bertin Poirée - 75001 Paris.

Tel : 01 45 44 58 45. Internet : www.unsfa.com

En région : Pierre Morel : 04 66 29 13 74

Internet : www.mpmarchi.com

Le régime fiscal des architectes

Les architectes relèvent des bénéficiaires non commerciaux lorsqu'ils exercent à titre individuel ou dans le cadre de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu.

Le coût d'un architecte

La rémunération dépend de trois facteurs : le coût de l'opération, la complexité et l'étendue de la mission qui lui est demandée.

Dans la pratique, ses émoluments sont forfaitaires quand la surface de construction n'excède pas les 170 m².

La rémunération se fait principalement au pourcentage sur le coût de l'opération pour des constructions plus importantes.

Pour les expertises et autres prestations, l'architecte est payé sur la base de vacations horaires.